

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [10]

Artikel: Droit matrimonial : 22 septembre, ciel serein

Autor: Lempen, Silvia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DROIT MATRIMONIAL 22 SEPTEMBRE, CIEL SEREIN

Dimanche 22 septembre, 14 heures. J'allume la radio pour entendre les premiers résultats des votations. Seuls trois cantons ont livré les leurs : Appenzel Rhodes extérieures, Glaris et Obwald. Trois fois non au nouveau droit matrimonial. Je me dis : ça ne signifie rien. C'est toujours par ceux-là que l'on commence, et c'est toujours mauvais. Je sors quand même quelques papiers pour vérifier les résultats correspondants du 14 juin 1981. Tiens, Obwald avait accepté l'égalité des droits avec 52,6 % des voix.

15 heures. La journaliste de service annonce avec une apparente indifférence : Zoug oui, Argovie non, Valais oui, Uri non. Bravo les Valaisans ! Même si la barre des 50 % est à peine dépassée. Guy Genoud, ton canton f... le camp ! Mais le non argovien, qui constitue un pas en arrière par rapport à 1981,

m'épouvante. Et si ce n'était pas un cas isolé ? Et si la campagne de la peur menée par les opposants avait fait mouche ? Je revois les vilains placards avec deux conducteurs courroucés, une femme et un homme, tournant le volant de la voiture chacun de leur côté. Affirmant que, selon le nouveau droit, les enfants ne seraient plus que des gêneurs ! Et autres insanités du même style.

J'attends avec impatience le flash de 16 heures, mais celui-ci n'apporte que peu de baume à mon anxiété, avec un premier bilan des voix, qui seules comptent pour ce scrutin : 256 000 oui contre 237 000 non. Pas de quoi se détendre.

A 17 heures, j'apprends que Berne (61,4 % de oui en 1981) n'a pas choisi son camp : 50 % à 50 %. Les Schaffousois et les Grisons ont emboîté le pas aux Argoviens. Les cantons latins, eux, se

font honneur, mais rien ne sera dit tant que n'arriveront pas les résultats de Zurich. Le canton de M. Blocher, promoteur du référendum...

Mes enfants regardent « Zorro » à la télévision. J'entends une phrase au passage : « Voilà ce qui arrive quand on confie des responsabilités à une femme ! » Mauvais présage ? A 17 h. 30, le téléphone sonne : « C'est bon ! Zurich a dit oui. » Je jubile. Et comme la victoire ne m'a pas tourné la tête au point de me faire oublier mes devoirs familiaux, je m'en vais, le cœur léger, confectionner un gâteau aux mirabelles pour le souper de ce dimanche soir.

Silvia Lempen

LE CHOC GENETIQUE

L'Alliance de Sociétés féminines suisses organise une

Journée d'étude

sur le thème

Problèmes des mères porteuses, fertilisations in vitro et manipulations génétiques

vendredi 11 octobre, à Neuchâtel

Aula du Gymnase cantonal,
Faubourg de l'Hôpital 59,
de 14 h. à 17 h.

Les sujets traités seront successivement l'« Evaluation critique de la procréation artificielle » (prof. W. Herrmann, Université de Genève) ; « La génétique humaine face aux méthodes de procréation artificielle » (Dr. G. Pescia, Université de Lausanne) ; « A qui appartient un embryon ? » (Mme Jeannie Coray-Rime, juriste à Genève) et « Espoirs et craintes fondés sur les nouvelles méthodes de fertilisation humaine » (Mme Madeleine Ruedi, docteur en médecine, membre de la commission sociale de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS).

Inscriptions **au plus vite** auprès de Mme Ruth Hirschi, rue du Stand 186, 2502 Bienne (prix : 10 francs).

